Elaboration de la deuxième génération du schéma d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes handicapées du Loiret

Conseil Général du Loiret - Préfecture du Loiret

15 janvier 2003

1ère phase : ANALYSE DIAGNOSTIC
3ème étape : analyse des questionnaires - Version 15 février 2003

Sommaire

1.	Les questionnaires relatifs aux établissements accueillant des enfants handicapés	2
1.1	Présentation des établissements ayant répondu	2
1.2	Les publics accueillis et leur évolution	2
1.3	Synthèse des résultats sur les enfants	9
2.	Les questionnaires relatifs aux établissements accueillant des adultes handicapés	10
2.1	Présentation des établissements ayant répondu	10
2.2	Les publics accueillis et leur évolution	10
2.3	Synthèse des résultats sur les adultes	13

1. Les questionnaires relatifs aux établissements accueillant des enfants handicapés

1.1 Présentation des établissements ayant répondu

Au 16 décembre, 9 établissements (soit 4 associations gestionnaires) pour enfants handicapés intellectuels sur 38 nous avaient retourné le questionnaire. Le taux de retour est de 23,68 %.

Ces établissements représentent une population accueillie de 250 enfants.

Parmi ces 9 établissements, 6 sont des Instituts Médico-Educatifs. Un SESSAD, IMP et un Centre pour les autistes ont également répondu.

Les résultats présentés dans cette étude sont issus du traitement de ces 9 réponses.

1.2 Les publics accueillis et leur évolution

1.2.1 Publics accueillis

Les établissements sont essentiellement mixtes. Toutefois, les garçons représentent 60 % des effectifs.

Répartition filles / garçons dans les établissements interrogés

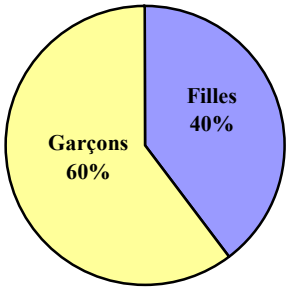

Une large majorité des enfants pris en charge (88,80 %) sont originaires du Loiret.

Département d'origine des enfants accueillis

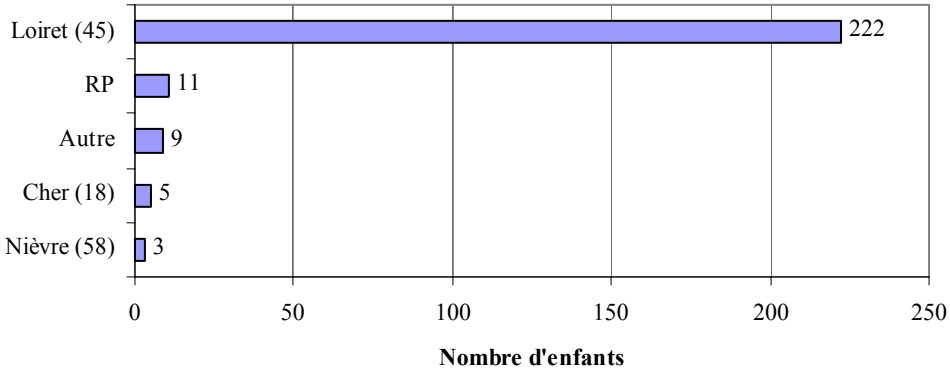

Les établissements interrogés accueillent principalement des enfants présentant des déficiences intellectuelles ou du psychisme (types 1 et 2 : 71 % cumulés). Les 29 % restants sont constitués par 6 autres types de handicaps, dont l'autisme.

Répartition des natures de handicap

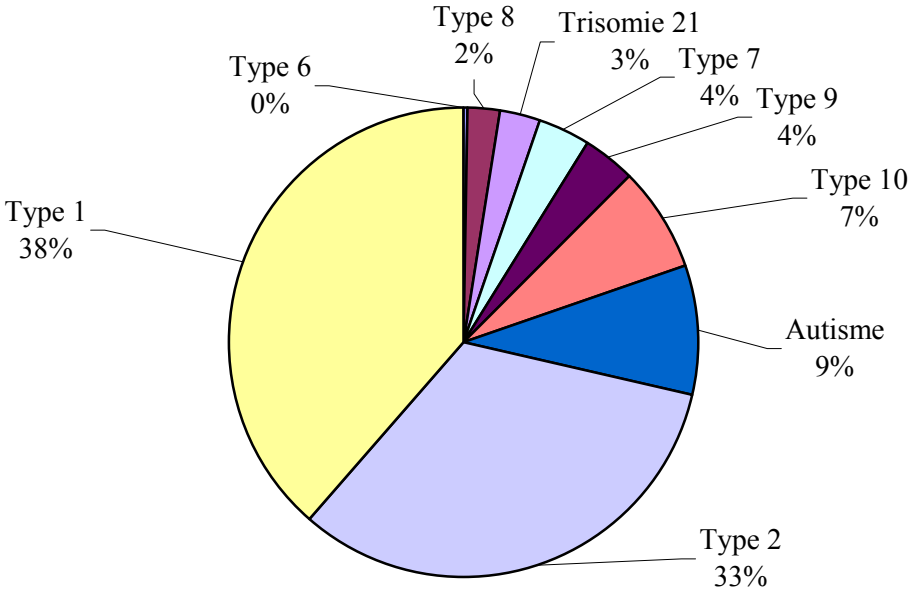

Nomenclature de la nature du handicap (rappel) :

Code	Libellé	Poids
1	Déficiences intellectuelles : regroupant les retards mentaux profonds et sévères, moyens, légers et autres déficiences de l'intelligence ;	38 %
2	Déficiences du psychisme : réunissant les déficiences intermittentes, « critiques », de la conscience, les troubles de la conduite et du comportement, les déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves et autres déficiences du psychisme	33 %
3	Déficiences du langage et de la parole	0 %
4	Déficiences auditives	0 %
5	Déficiences visuelles	0 %
6	Déficiences motrices	0 %
7	Plurihandicap	4 %
8	Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires…	2 %
9	Polyhandicap : associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	4 %
10	Autres déficiences	7 %

1.2.2 L'évolution des populations : les aspects démographiques

La moyenne d'âge des 250 enfants accueillis dans les établissements ayant répondu est de 16 ans.

- 39 d'entre eux ont 20 ans ou plus et devraient être réorientés dans l'année 2003. La COTOREP s'est déjà prononcée sur une orientation pour 18 d'entre eux.
- 143 ont entre 15 et 19 ans et devraient être réorientés dans les cinq prochaines années (entre 2003 et 2007).

Pyramide des âges (décembre 2002)

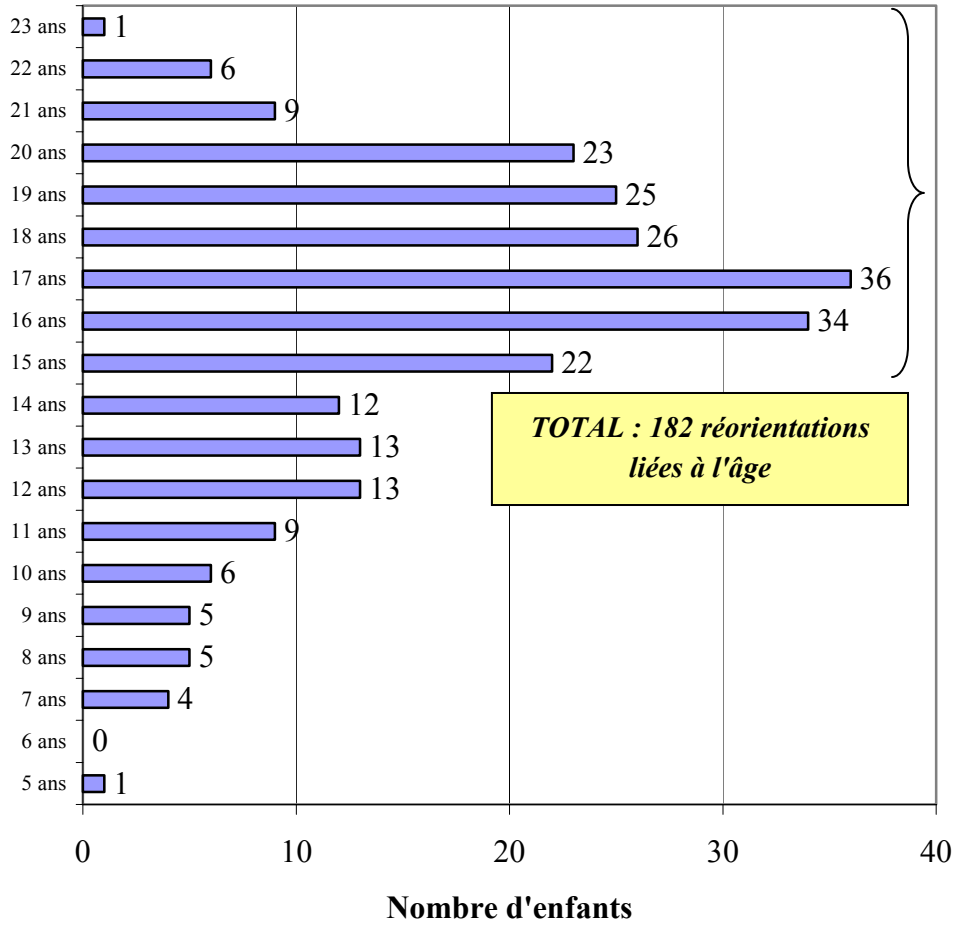

1.2.3 Les jeunes adultes sur les 5 prochaines années : quelles orientations prévoir ?

Selon les établissements que nous avons interrogés, **154 réorientations** sont à prévoir dans les prochaines années. Cela représente près de 62 % des enfants pris en charge actuellement.
Il est important de préciser que les établissements ont indiqué une orientation pour 8 enfants de moins de 15 ans. Inversement, aucune orientation n'est proposée pour 36 jeunes de 15 ans et plus.

Les types d'établissements de réorientation sont variés, mais les Foyers de Vie, Foyers à Double Tarification, CAT (seul ou avec hébergement) sont les plus importants (cumulés, ils représentent plus de 70 % des cas prévisibles de réorientation).

Les structures occupationnelles pour travailleurs de CAT à temps partiel, le maintien ou retour à domicile avec accompagnement adapté pour des déficients mentaux et les Maisons d'Accueil Spécialisées sont également cités par les établissements, dans une moindre mesure (5 à 9 personnes concernées).

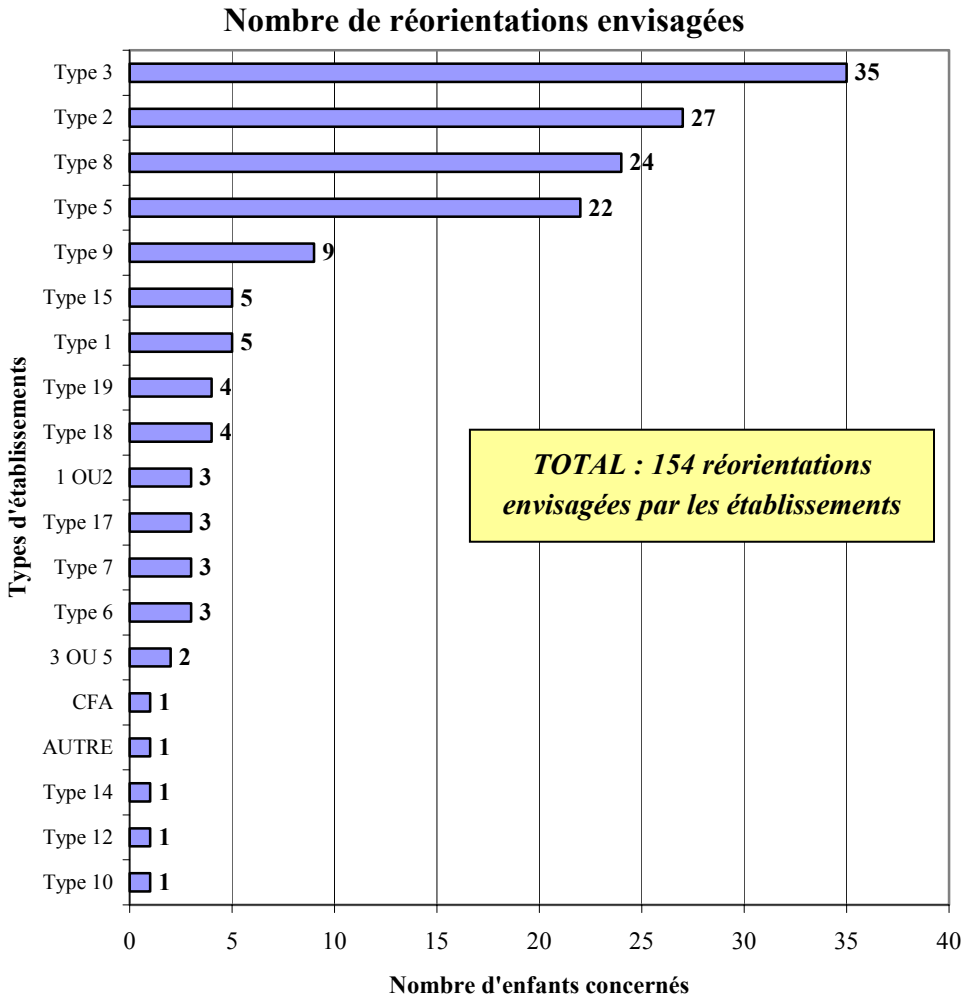

Tableau répertoriant les différents types de prises en charge (rappel).

Orientations selon le type de prise en charge	Type
MAS	1
Foyer à double tarification	2
Foyer de vie	3
Appartements rattachés à un établissement	4
CAT avec foyer d'hébergement	5
CAT avec appartements rattachés au foyer d'hébergement	6
CAT avec Service d'Accompagnement à la Vie Sociale	7
CAT seul	8
Structure occupationnelle pour travailleur de CAT à temps partiel	9
Atelier protégé avec foyer d'hébergement	10
Atelier protégé avec appartements rattachés au foyer d'hébergement	11
Atelier protégé avec SAVS	12

Orientations selon le type de prise en charge (suite)	Type
Atelier protégé seul	13
Accueil familial	14
Maintien ou retour à domicile avec accompagnement adapté (déficients mentaux)	15
Maintien ou retour à domicile avec accompagnement adapté (handicapés moteur)	16
Logement foyer avec ou sans intervention du SAVS	17
Sortie du dispositif spécifique Handicapés prise en charge sanitaire (Ex. : hôpital psychiatrique)	18

Synthèse des prévisions de réorientations en fonction du handicap :

	Nombre de réorientations prévisibles par type d'établissement									
Type de handicap	MAS / FDT	FV	CAT + FH ou appt	CAT temps partiel	Atelier Protégé	Accueil familial	Maintien ou retour à domicile	Autres structures	Pas de réorientation	Total
Déficience intellectuelle	4	24	33	2	2	1	4	6	18	**94**
Déficiences du psychisme	3	7	6	5	0		1	6	52	**80**
Déficiences motrices	0		0		0			0	1	**1**
Plurihandicap	4	2	2		0			0	1	**9**
Déficiences viscérales, métaboliques…	0		0	1	0			0	4	**5**
Polyhandicap	4		0		0			0	5	**9**
Autres déficiences	1		7		0			1	9	**18**
Déficiences intellectuelles et auditives	0		1		0			0		**1**
Déficiences intellectuelles et motrices	1		0		0			0		**1**
Déficiences du psychisme et viscérales, métaboliques...	0		0	1	0			0		**1**
Autisme	15	2	0		0			5		**22**
Trisomie 21	0		3		0			0	4	**7**
NC	0		0		0			0	2	**2**
Total	**32**	**35**	**52**	**9**	**2**	**1**	**5**	**18**	**96**	**250**

1.3 Synthèse des résultats sur les enfants

- **En tenant compte uniquement de l'âge des enfants, 182 réorientations sont à prévoir sur les 5 prochaines années.**

- **Les principaux types d'établissements concernés sont les Foyers de Vie, les Foyers à Double Tarification, et les Centres d'Aide par le Travail (seul ou avec hébergement).**

2. Les questionnaires relatifs aux établissements accueillant des adultes handicapés

2.1 Présentation des établissements ayant répondu

Au 16 décembre, 26 établissements (soit une dizaine d'associations gestionnaires) pour adultes handicapés intellectuels sur 29 nous avaient retourné le questionnaire. Le taux de retour est donc de 89,66 %.

Ces établissements représentent une population accueillie de 814 personnes handicapées.

La majorité de ces 26 établissements est constituée par des foyers (de vie ou d'hébergement), ainsi que deux CAT et deux services d'accompagnement.

Les résultats présentés dans cette étude sont issus du traitement de ces 26 réponses.

2.2 Les publics accueillis et leur évolution

2.2.1 L'évolution des publics : les aspects démographiques

La moyenne d'âge des 814 résidents recensés est de 35 ans.
Le plus jeune résident a 20 ans, le plus âgé 64 ans.

La tranche d'âge la plus nombreuse est celle des 25-35 ans, qui représente 44 % de la population totale.

D'autre part, les personnes de plus de 45 ans sont nombreuses (plus de 20 % de la population étudiée a entre 45 et 60 ans) ce qui préfigure l'enjeu du vieillissement des personnes handicapées.

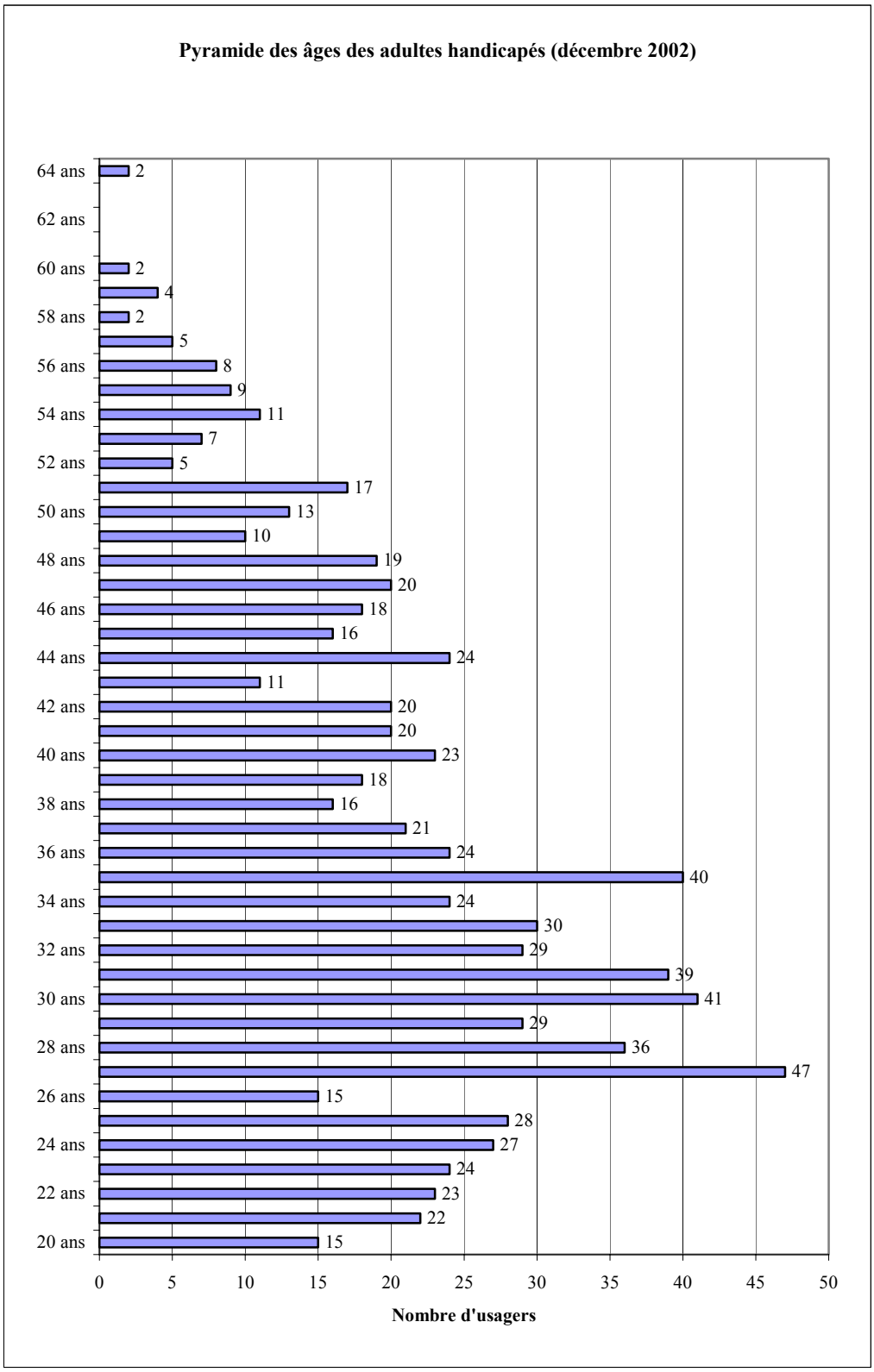
Pyramide des âges des adultes handicapés (décembre 2002)
64 ans
62 ans
60 ans
58 ans
56 ans
54 ans
52 ans
50 ans
48 ans
46 ans
44 ans
42 ans
40 ans
38 ans
36 ans
34 ans
32 ans
30 ans
28 ans
26 ans
24 ans
22 ans
20 ans
2
2
4
2
5
8
9
11
7
5
17
13
10
19
20
18
16
24
11
20
20
23
18
16
21
24
40
24
30
29
39
41
29
36
47
15
28
27
24
23
22
15
0
5
10
15
20
25
30
35
40
45
50
Nombre d'usagers

2.2.2 L'adéquation des structures au profil des personnes handicapées accueillies : quelles réorientations prévoir ?

Les établissements évaluent le nombre de résidents susceptibles de faire une sortie vers l'autonomie à :

- 73 avec l'aide d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale,
- 30 avec l'aide d'une autre structure (mi-temps SSO, appartement intermédiaire, appartement + accueil de jour, pavillon ou CAT notamment).

Concernant les réorientations COTOREP, la prévision des établissements se répartit de la manière suivante :

		Nombre de réorientations prévisibles par type d'établissement						
	Orientation COTOREP actuelle	CAT	FDT	FV	Dom.	MR	pas de réorientation	Total
	Atelier Protégé						5	5
Centre d'Aide par le Travail	CAT seul	1	1	43	1	1	410	457
	Mi-temps CAT/SSO			1			20	21
	CAT/FH		1	4			26	31
	SAVS						11	11
	Foyer d'Hébergement			1			17	18
	Foyer à Double Tarification						45	45
	Foyer de Vie	17	4				179	200
	Foyer semi-occupationnel			8			0	8
	Milieu Ordinaire	1					2	3
Autres	CAT/FV			3			1	4
	CAT+FO			2			5	7
	NC		1				3	4
	Total	**19**	**7**	**62**	**1**	**1**	**724**	**814**

Nombre total de réorientations COTOREP: 90

Pour 73 de ces cas soit 81 %, la réorientation serait liée au vieillissement de la personne.

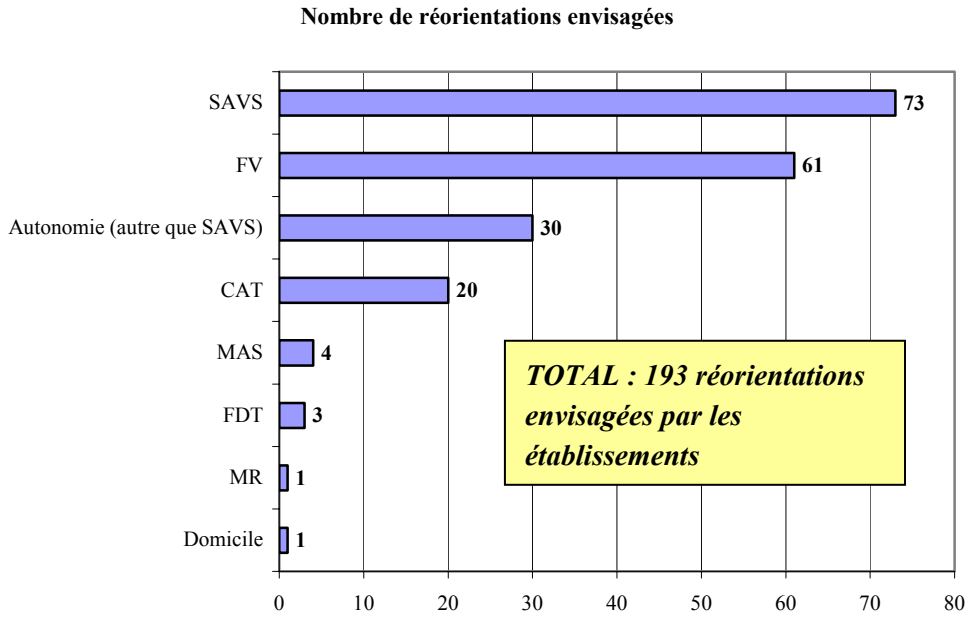

Concernant les absences de l'établissement de résidence, on peut distinguer :

- 55 personnes ayant été absentes pour hospitalisation (d'une durée variable allant d'une journée à 90 jours),
- 365 personnes qui sont retournées dans leur famille (avec une fréquence propre à chacune),
- 24 personnes ayant réalisé un stage dans une autre structure (appartement, CAT ou foyer par exemple).

Par ailleurs, les établissements déclarent 56 résidents nécessitant des séjours de rupture justifiés par des troubles mentaux.

2.3 Synthèse des résultats sur les adultes

- **Selon les déclarations des établissements, 193 réorientations ou sorties vers l'autonomie sont à prévoir pour les prochaines années. Cela correspond à 23 % de la population accueillie (base : 814 personnes prises en charge dans les établissements ayant répondu).**
- **Les principaux types de structures concernés par ce mouvement sont les SAVS et autres services permettant l'autonomie, ainsi que les Foyers de Vie et les Centres d'Aide par le Travail.**
- **Une réflexion serait nécessaire sur l'organisation de séjours de rupture, qui concerne 56 personnes.**